

Comités de pilotage des sites Natura 2000

FR9402009 “Mare de Musella”

FR9400615 « Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli »



26 novembre 2019



Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Corse-du-Sud

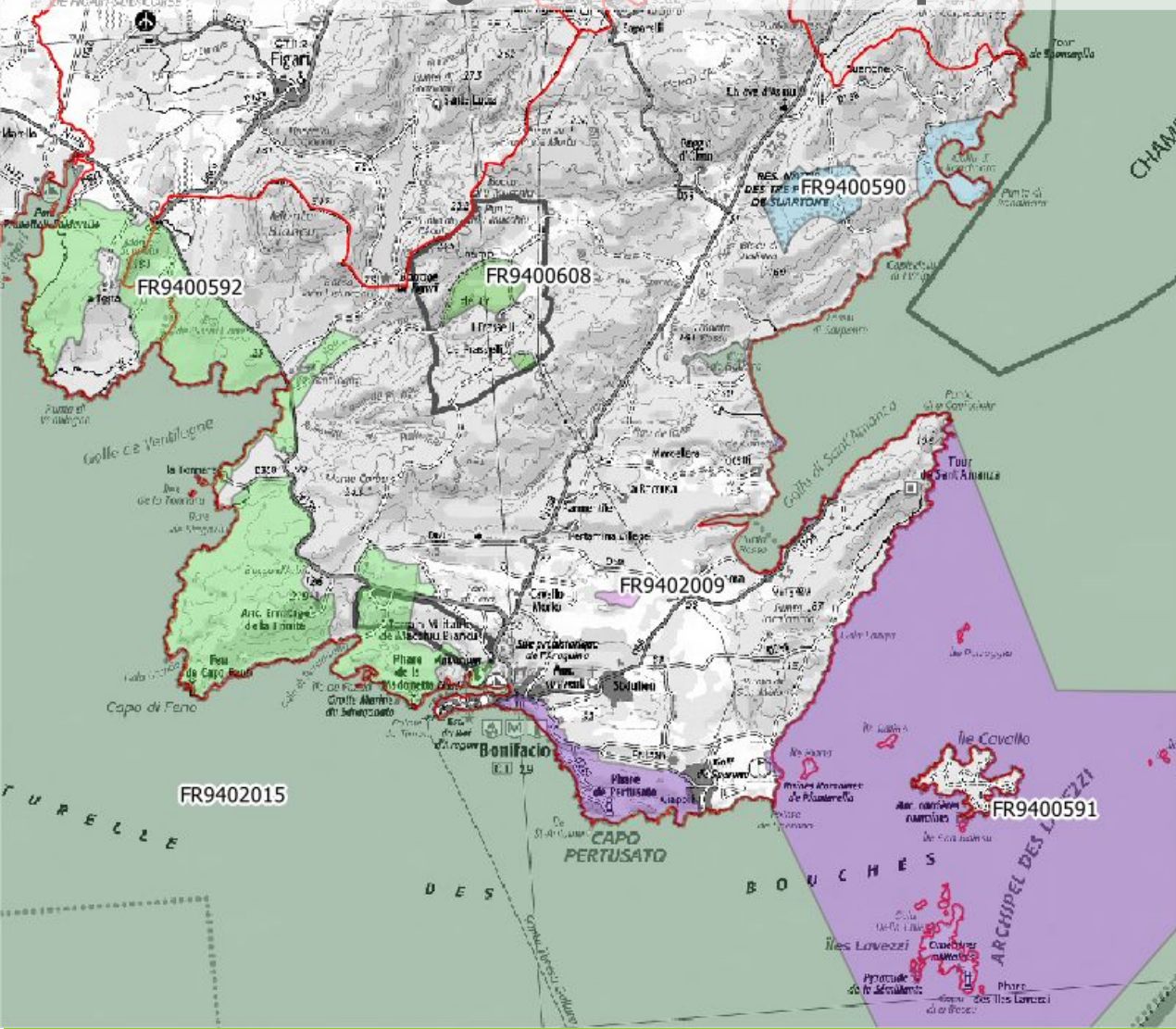


Ordre du jour

- COPIILs en session restreinte : gouvernance du site
- Information générale sur la procédure Natura 2000 terrestre
- COPIIL du site Natura 2000 des mares temporaires du terrain militaire de Frasselli
 - Information du COPIIL sur la gouvernance du site
 - Présentation, rappel du DOCOB
 - Décisions relatives au DOCOB
 - Programme d'animation pour les 3 ans à venir
 - Questions diverses
- COPIIL du site Natura 2000 de la mare de Musella
 - Information du COPIIL sur la gouvernance du site
 - Présentation, rappel du DOCOB
 - Programme d'animation pour les 3 ans à venir
 - Questions diverses



Information générale sur la procédure Natura 2000 terrestre



Natura 2000 à Bonifacio

- Au titre de la dir. Habitats
 - FR9400590 : Tre Padule Rondinara
 - FR9400591 : Pertusato, Lavezzi
 - FR9400592 : Ventilegne, la Trinité
 - ✿ FR9400608 : Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli
 - ✿ FR9402009 : Mare de Musella
 - FR9402015 : Bouches de Bonifacio, Îles des Moines
- Au titre de la dir. Oiseaux
 - FR9410021 : Îles Lavezzi (se superpose au site FR9402015)

Natura 2000 : deux textes européens fondateurs

La directive « Oiseaux »

(1979, consolidée en 2009)



*Désignation de
zones de protection spéciales
ZPS*

La directive « Habitats »

(1992)



*Désignation de zones
spéciales de conservation
ZSC*

Désignation des périmètres Natura 2000

réalisation d'un inventaire écologique



délimitation du projet de site N2000



concertation locale sous l'égide du Préfet



transmission au Ministère en charge de l'environnement



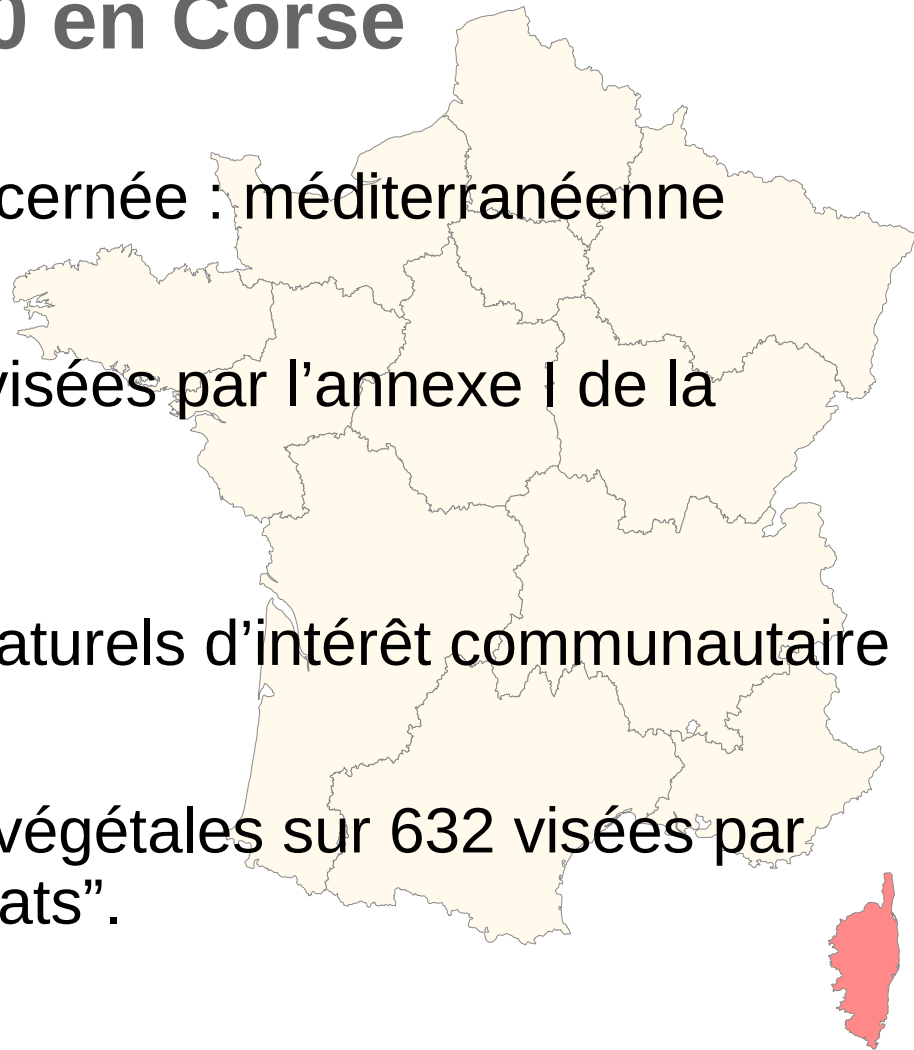
transmission à la Commission Européenne



élaboration d'un arrêté ministériel de désignation de site

Natura 2000 en Corse

- Une zone biogéographique concernée : méditerranéenne
- 15% espèces oiseaux sur 191 visées par l'annexe I de la directive "Oiseaux"
- 25% des 222 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire
- 43 autres espèces animales et végétales sur 632 visées par l'annexe II de la directive "Habitats".



Natura 2000 en Corse (suite)

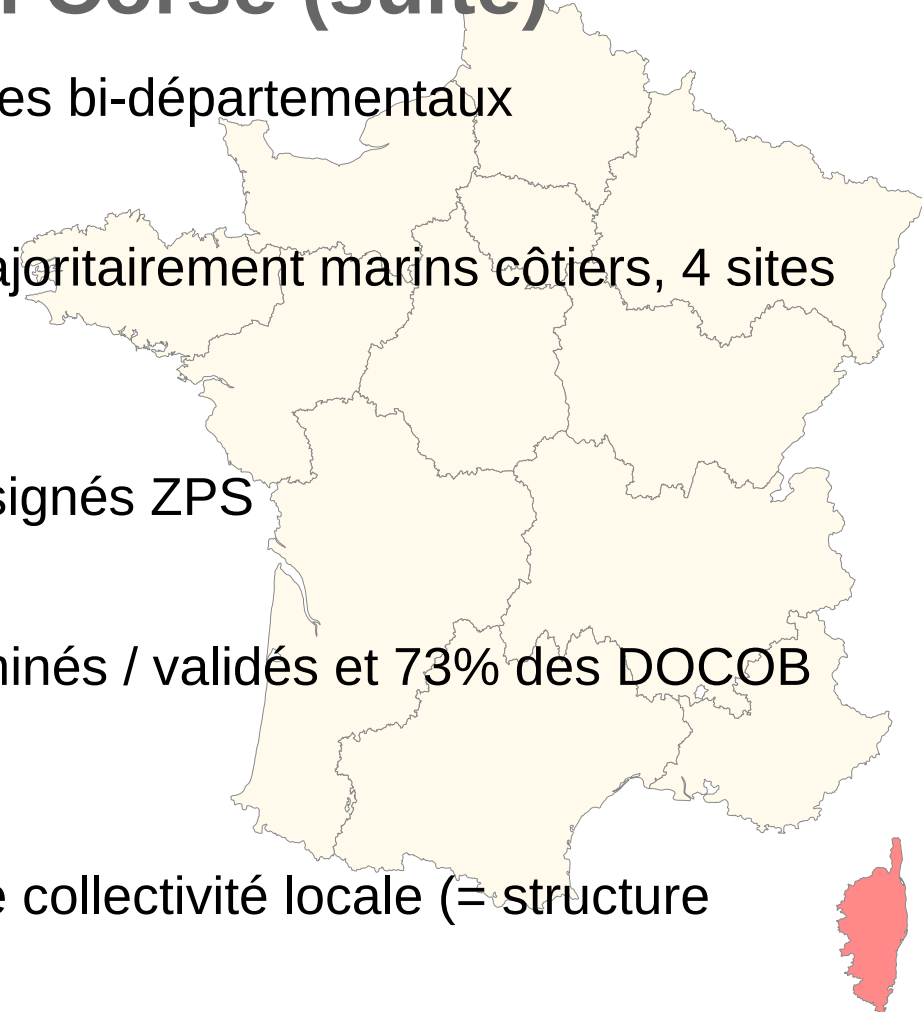
92 sites : 37 en 2A, 44 en 2B et 11 sites bi-départementaux

71 sites terrestres, 17 sites mixtes majoritairement marins côtiers, 4 sites marins au-delà de la mer territoriale

70 sites désignés ZSC et 22 sites désignés ZPS

94% des DOCOB terrestres sont terminés / validés et 73% des DOCOB terrestres sont en phase animation.

65% des DOCOB sont portés par une collectivité locale (= structure porteuse).



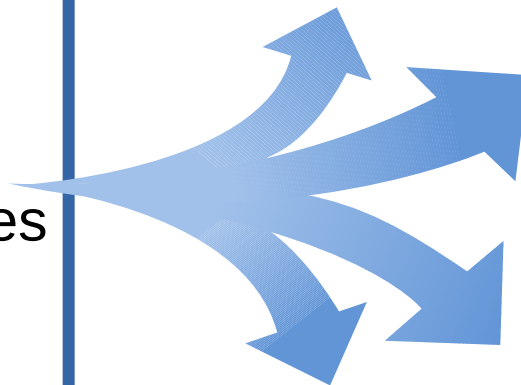
Procédure Natura 2000

Objectifs principaux

- Conserver ou rétablir dans un état favorable les habitats naturels et les espèces
- Éviter la détérioration des habitats naturels

Objectif secondaire

- Un outil de développement durable



- tenir compte de l'écologie du site et des activités humaines en place
- élaborer un plan d'action pour atteindre ces objectifs

Natura 2000 - Réglementation

Projets, schémas, plans



Évaluations d'incidences Natura 2000



Autorisation du projet si absence d'impact significatif sur les espèces ou les habitats N2000

« Natura 2000 n'interdit rien mais n'autorise pas tout »

Gouvernance d'un site Natura 2000

COFIL

- regroupe tous les partenaires concernés par la gestion des sites
- il est chargé de :
- conduire l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)
- en suivre la mise en œuvre (l'animation).



➤ **président du Comité de pilotage**
« intuitu personae »

➤ **collectivité** ou groupement chargé de l'élaboration du DOCOB puis d'assurer sa mise en œuvre = structure porteuse

***A défaut**, l'État assure la présidence et la maîtrise d'ouvrage*

attention ! Une évolution réglementaire du dispositif Natura 2000 transfèrera la gestion par défaut des sites Natura 2000 aux conseils régionaux

Gouvernance d'un site Natura 2000 (suite)

Article R414-8-1 du code de l'environnement

Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en oeuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en oeuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.

Gouvernance d'un site Natura 2000

Cas particulier d'un site en terrain militaire

Article R414-8-2 du code de l'environnement

Lorsque le site Natura 2000 est exclusivement constitué de terrains relevant du ministère de la défense, la composition du comité de pilotage est arrêtée conjointement par le préfet et le commandant de la zone terre.

Le commandant de la zone terre convoque et préside le comité de pilotage et définit les modalités de son association à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre, sous son autorité, du document d'objectifs.

Il le transmet pour approbation au préfet dans les deux ans de la création du comité de pilotage.

Rôles des différents acteurs de la gouvernance

Président(e) du COPIL

- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre

Structure porteuse

- pilote la rédaction et la mise en œuvre du DOCOB : régie ou prestataire extérieur
- monte les dossiers de financement
- assure l'intendance administrative
- facilite l'interface travail technique / habitants et usagers du site

Rédaction du DOCOB

Objectifs

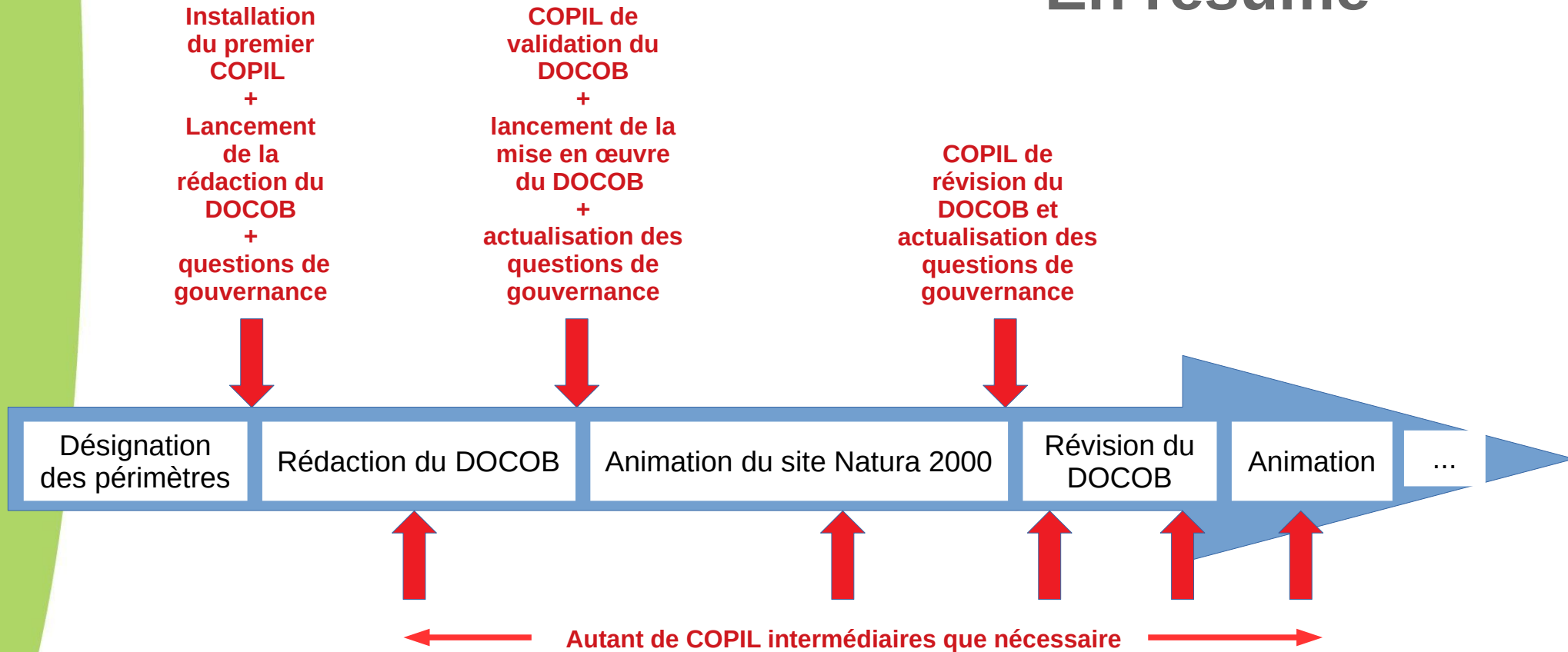
« définir les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement » art. L414-2 du CE

- * **L'OPERATEUR** est chargé de la rédaction du DOCOB .
- * Validation du DOCOB en COPIL.
- * Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral.

Contenu

- * description de l'existant : diagnostic socio-écologique
- * analyse de l'état de conservation des habitats et espèces
- * définition des enjeux / objectifs à long terme et opérationnels
- * propositions de mesures de gestion : programme d'actions

En résumé



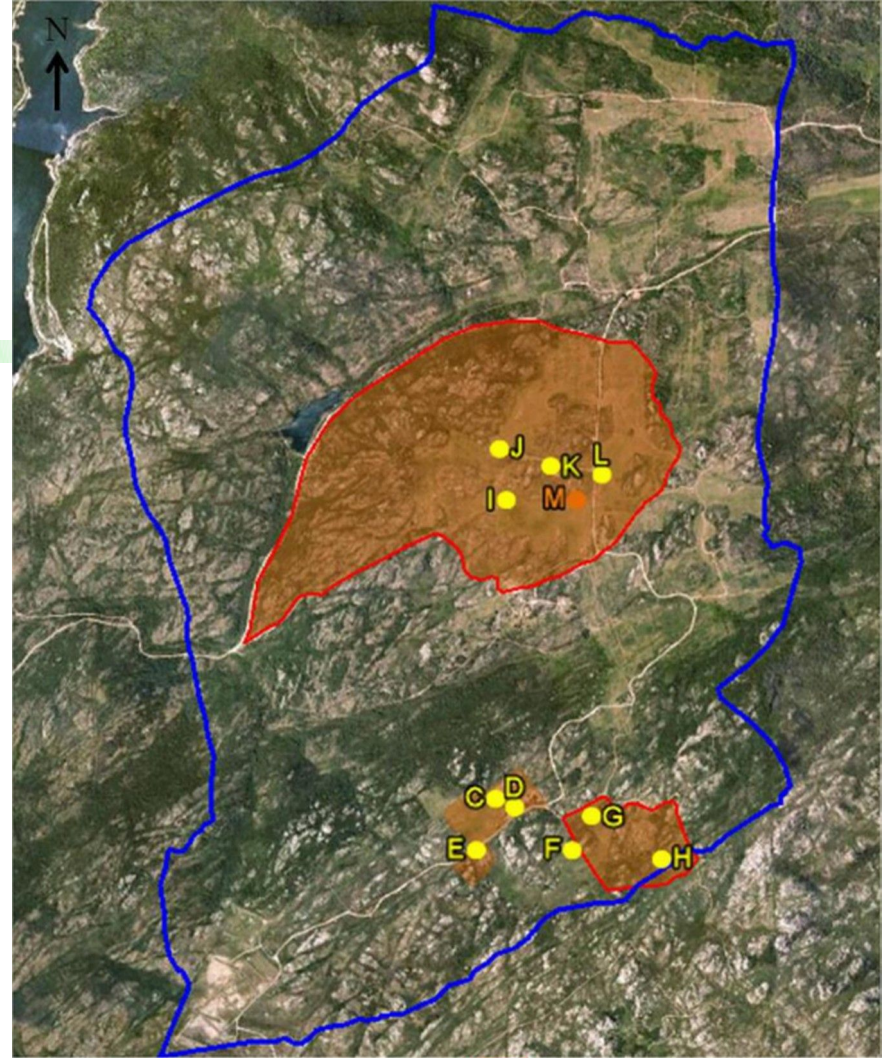


Site
FR9400608

“Mares
temporaires
du terrain
militaire de
Frasselli”

Périmètre du site
116 hectares

Direction départementale des Territoires et de la M



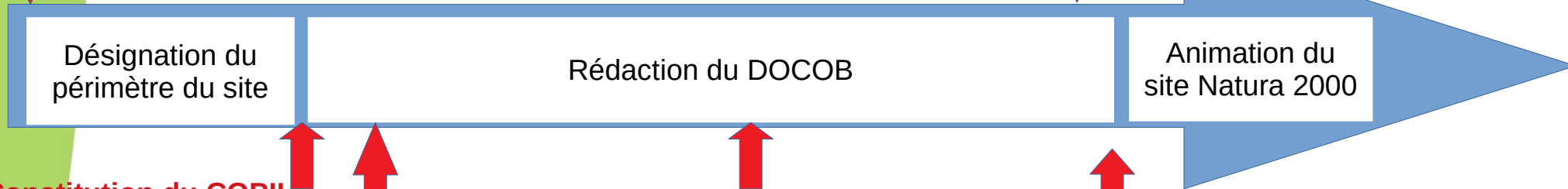
Historique du site des mares de Frasselli

Classement et désignation

- Désignation du site comme ZSC : 31 dec 2015 (arrêté ministériel)

COPIL du 26 novembre 2019

- Validation/actualisation du DOCOB ?
- Animation ?



Constitution du COPIL

- Arrêté préfectoral du 29/01/2008
- Actualisation de l'arrêté préfectoral du COPIL en attente de signature

- COPIL du 26 juin 2014
- Validation du diagnostic du DOCOB

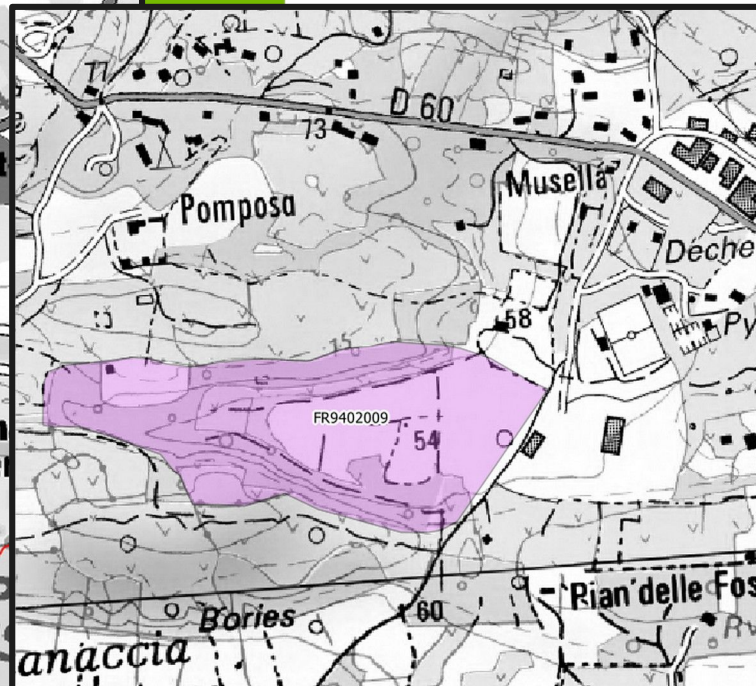
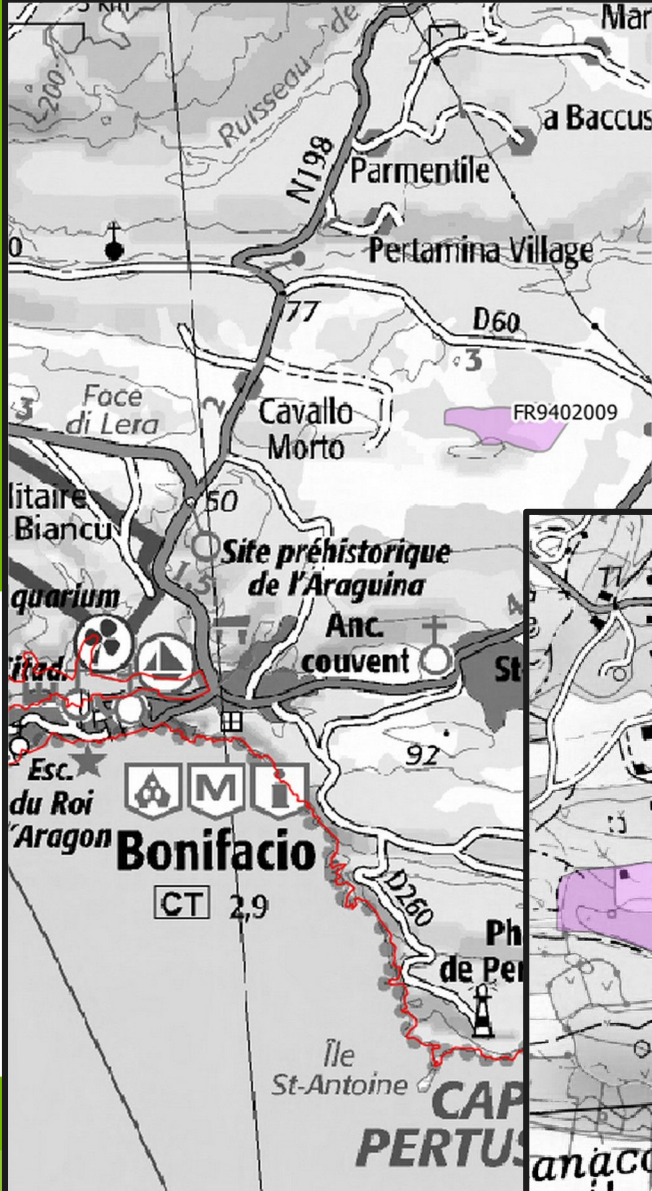
- COPIL du 11 dec 2008
- Désignation du CERL comme rédacteur du DOCOB (opérateur)

Constitution du COPIL

- Actualisation de l'arrêté préfectoral du COPIL en attente de signature

Site FR9402009 Mare temporaire de Musella

Périmètre du site
17 hectares



Mare en eau, chênaie en arrière plan

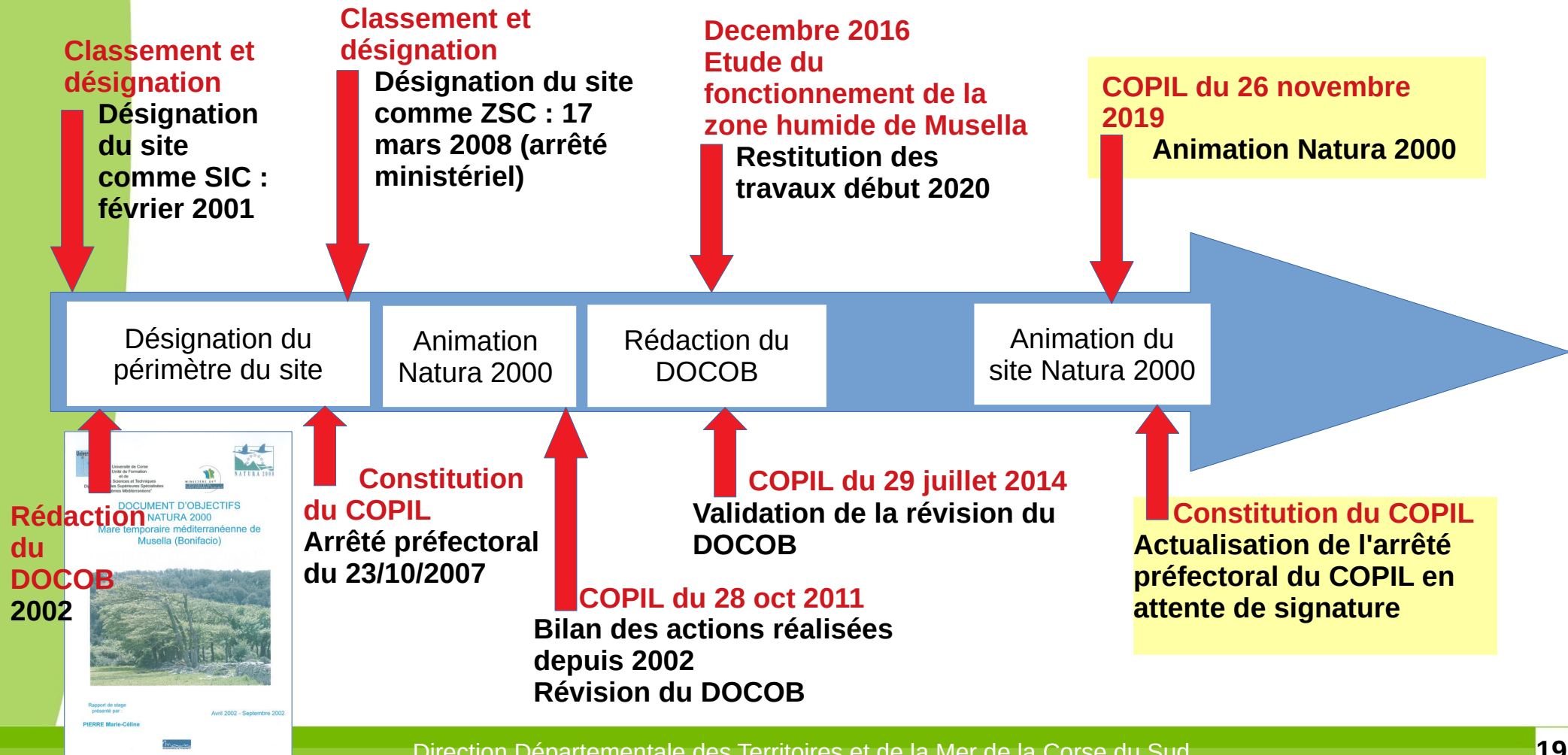


© L. Sorba

Mare asséchée



Historique du site de la mare de Musella





Site Natura
2000

Mares de
Frasselli
Bonifacio

Couleuvre et
lavande
entlacées,
poussière d'un
maquis aride et
brûlé : l'écrin
des mares
temporaires de
Frasselli.

DDTM
Corse du sud



Mai 2019

Couleuvre
verte et
jaune



Merci de votre
attention !

